

Sainte-Clotilde, le 16/02/2022

Mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer
Service pénitentiaire d'insertion et de probation
De La Réunion

Yannick MASSARD
Directeur Fonctionnel

Décision du 16 février 2022 n° 32 portant délégation de signature

Vu la Loi du 08 avril 2021 améliorant l'efficacité de la Justice de proximité et de la réponse pénale;

Vu le décret du 22 décembre 2021 relatif à la simplification de la procédure d'habilitation des structures d'accueil d'inscription et d'affectation sur les postes de travail;


Vu la circulaire du 24 janvier relative à la mise en œuvre des dispositions sur le travail d'intérêt général issues de la loi du 8 avril 2021;

Le Directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de La Réunion,

DECIDE :

Qu'une délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François CAU**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, Responsable des politiques institutionnelles pour :

- L'affectation des postes de travail d'intérêt général et de travail non rémunéré,

Pris en compte le 17/02/2022


Le directeur fonctionnel du service pénitentiaire
d'insertion et de probation de La Réunion

Yannick MASSARD